

LE COMITÉ EXÉCUTIF

La composition du Comité exécutif

Le Comité exécutif de la Région 89 est composé de six membres et se réunit une fois par mois, sauf en juillet. Les six membres du Comité exécutif occupent les postes de délégué, de délégué adjoint, de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier (voir liste en annexe).

Tous les membres du Comité exécutif sont élus en Assemblée générale, pour un mandat de deux ans. Si, pour une raison ou une autre, le délégué ne peut terminer son mandat, c'est le délégué adjoint qui en assume la responsabilité, automatiquement, jusqu'aux prochaines élections en Assemblée générale. De même, le vice-président terminera automatiquement le mandat du président si celui-ci devait quitter son poste avant terme.

Si l'un des quatre membres soit (adjoint délégué, vice-président, secrétaire et trésorier) ne peut terminer son mandat ; si ce poste devient vacant à la première année du mandat à l'exécutif, ce poste sera comblé aux réunions générales de cette même année. Si ce poste devient vacant à la deuxième année du mandat à l'exécutif, ce poste sera comblé seulement à la générale d'octobre lors des élections générales.

Tous les membres du Comité exécutif ont droit de parole et droit de vote aux réunions du Comité régional et aux Assemblées générales de la Région Nord-Est du Québec.

Tout membre qui postule à une fonction au Comité exécutif de la Région doit s'assurer d'avoir les qualités requises pour exercer les fonctions du poste en question.

Le rôle de chacun des membres du Comité exécutif

- **Le délégué** : La fonction de délégué est amplement décrite dans *Le Manuel du Service chez les AA*. Le cahier régional n'entend nullement se substituer au Manuel, c'est pourquoi nous nous contentons ici d'un résumé de certaines des tâches du délégué.

Le délégué sert de lien entre la Région Nord-Est du Québec et les Services généraux en Amérique du Nord. À ce titre, le délégué doit assister à la Conférence des services généraux à New York, vers le mois d'avril de chaque année, et y faire valoir les opinions et les positions adoptées par la « conscience de groupe » de sa Région.

Au Québec, le délégué siège d'office au Conseil d'administration de La Vigne qui se réunit six fois par année. Il est aussi membre du Comité interrégional qui réunit, deux fois l'an, différents serviteurs des quatre régions du Québec. À l'intérieur même de la Région 89, le délégué participe à toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional, aux deux Assemblées générales annuelles, et à la Journée Pré-Conférence. Par ailleurs, si le délégué assure un lien entre la Région Nord-Est du Québec et le Bureau des Services généraux (BSG) à New York, il est aussi le lien entre le Comité exécutif de sa Région et les 21 districts qui la composent. Cette part importante de sa fonction se concrétise, entre autres, par une visite de tous les districts.

- **Le délégué adjoint** : Le délégué adjoint, qui doit être prêt à remplacer le délégué au pied levé, seconde ce dernier dans ses fonctions et partage avec lui, quand cela est nécessaire et possible, la tâche brièvement décrite ci-dessus. De plus, à la demande du Comité exécutif, le délégué adjoint peut être appelé à exercer d'autres tâches spécifiques ou ponctuelles. Le délégué adjoint s'occupe entre autres de l'organisation des journées suivantes : Journée Pré-Conférence, Rassemblement provincial, Inventaire régional, Accueil des nouveaux serviteurs et Semaine des services.
- **Le président** : Le président joue un rôle de premier plan, complémentaire à celui du délégué. Si le délégué fait le lien entre la Région et le BSG ainsi qu'entre le Comité exécutif et les districts de la Région sur les questions concernant les Services généraux, le respect des Traditions, l'application des Concepts, etc., le président, lui, assure l'intendance de tous les services généraux.

Le Manuel du Service chez les AA donne aussi une bonne description de la fonction de président, mais rappelons, entre autres, que c'est lui qui a la tâche de convoquer, préparer et présider toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité régional de même que les deux Assemblées générales annuelles. Il participe également aux réunions du Comité interrégional que les présidents des quatre régions animent à tour de rôle annuellement. Enfin, assurer une présence auprès des districts fait aussi partie de ses responsabilités.

Par ailleurs, le président veille directement au bon fonctionnement du bureau régional et des services qu'offre celui-ci aux membres de la Région Nord-Est du Québec. Le président doit contribuer à la recherche des solutions aux divers problèmes susceptibles de surgir à tout moment aux différents niveaux de service de la Région. Enfin, il a régulièrement à définir et à établir de nouvelles orientations afin de répondre aux besoins immédiats ou futurs de notre Région.

- **Le vice-président** : Tout comme le délégué adjoint par rapport au délégué, le vice-président doit être prêt à remplacer le président à tout moment. La meilleure façon de se préparer à cette éventualité est donc de le seconder en tout et de partager avec lui les nombreuses tâches, sommairement décrites ci-dessus, qui incombent à la présidence. De plus, la coordination de tous les comités de service régionaux et des réunions conjointes est sous sa responsabilité.
- **Le trésorier** : Là encore, cette fonction est bien décrite dans *Le Manuel du Service chez les AA* mais rappelons que le trésorier voit à la saine gestion des contributions des membres recueillies par la voie des districts ou directement des groupes. Le trésorier comptabilise les entrées et les sorties d'argent de la Région Nord-Est du Québec et en fait rapport au Comité exécutif, au Comité régional et aux membres lors des Assemblées générales.

Tout comme le vice-président, le trésorier doit seconder le président dans sa tâche, particulièrement en ce qui concerne le maintien et le fonctionnement du bureau régional.

- **Le secrétaire** : le secrétaire assiste le président dans la préparation et la convocation des réunions du Comité exécutif, du Comité régional et des Assemblées générales. Il assiste aussi le vice-président dans la préparation et la convocation des réunions conjointes des comités régionaux et du comité exécutif. Il prend, dans toutes ces réunions, les notes nécessaires à la rédaction de procès-verbaux conformes qu'il voit, par la suite, à faire parvenir à tous les membres concernés.

Les réunions du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunit environ une fois par mois. Cependant, le Comité exécutif peut se réunir plus souvent selon les circonstances ou les besoins, pour débattre de problèmes particuliers ou urgents, le tout étant laissé à la discrétion du président.